

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 10 mars 2026

Présidente : Mme DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 86 :

HERICOURT FC – LURE SPORTING 2 du 08/03/2026 en Départemental 4 Play down groupe C.

Match non joué,

L'équipe de Lure Sporting 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) à LURE SPORTING 2 pour en porter le bénéfice à HERICOURT FC, score : HERICOURT FC = 3 ; LURE SPORTING 2 = 0.

Amende : 80€ à Lure Sporting.

DOSSIER 87 :

VAIVRE FROTEY MONTIGNY 2 – VILLERSEXEL/ESPRELS 3 du 08/03/2026 en Départemental 4 Play down groupe C.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Villersexel/Esprels 3 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) à VILLERSEXEL/ESPRELS 3 pour en porter le bénéfice à VAIVRE FROTEY MONTIGNY 2, score : VAIVRE FROTEY MONTIGNY 2 = 3 ; VILLERSEXEL/ESPRELS 3 = 0.

Amende : 50€ à Villersexel/Esprels.

Mr Rémi Ricci n'a pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 88 :

VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE – JUSSEY du 07/03/2026 en U15G Départemental 4 groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Jussey ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) à JUSSEY pour en porter le bénéfice à VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE, score : VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE = 3 ; JUSSEY = 0,

Amende : 25€ à Jussey.

Mr François Fidon n'a pas participé au débat et à la décision.

FORFAITS FUTSAL PRATIQUE ASSOCIEE SAISON 25/26

La commission enregistre les forfaits ci-dessous relatifs à la compétition Futsal pratique associée saison 2025/2026 (cf : statut financier) :

SENIORS G :

Néant

SENIORS F :

Val de Pesmes (le 11/01/26 au gymnase à Fretigney)

Amende : 25€ à Val de Pesmes

U18G :

Amance/Corre/Polaincourt 2 (le 04/01/26 au gymnase à Combeaufontaine)

Gr Saonois (le 04/01/26 au gymnase à Lasalle Vesoul)

Hericourt Haute Lizaine 3 (le 04/01/26 au gymnase à Fougerolles)

Jasney 2 (le 04/01/26 au gymnase à Combeaufontaine)

Amendes : 25€ à chaque club/absence.

U15G :

Rioz Fc 2 (le 21/12/25 au gymnase à Voray/Ognon)

Amendes : 25€ à Rioz Fc.

U15F :

Néant

U13G :

Entente Dampierre Linotte/Colombe 3 (le 13/12/25 au gymnase à Larians)

Gr 3 Rivières (le 14/12/25 au gymnase à Jussey)

Amendes : 25€ à chaque club/absence

U13F :

Néant

U11G :

Gr 3 Rivières 2 (le 25/01/26 au gymnase à St Loup/Semouse)

Amende : 25€ au Gr 3 Rivières

U11F :

Faucogney (le 14/02/26 au gymnase à Ronchamp)

Perrouse (le 28/02/26 au gymanse à Citers)

Amendes : 25€ à chaque absence/club

U9G :

Gr Soing Val Saône 2 (le 06/12/25 au gymnase à Voray/Ognon)
Jasney (le 01/03/26 au gymnase à Fougerolles)
Jasney 3 (le 01/03/26 au gymnase à Fougerolles)
Membrey (le 06/12/25 au gymnase à Combeaufontaine)
Membrey (le 01/03/26 au gymnase à Jussey)
Monts Gy (le 28/02/26 au gymnase à Larians)
Rioz Fc 5 (le 01/03/26 au gymnase à Fretigney)
Vaivre Frotey Montigny 2 (le 06/12/25 au gymnase à Larians)
Val de Pesmes 2 (le 28/02/26 au gymnase à Pesmes)
Vesoul Fc 2 (le 06/12/25 au gymnase Brosset à Lure)
Vesoul Fc 4 (le 06/12/25 au gymnase à Citers)
Vesoul Fc 4 (le 01/03/26 au gymnase à Jussey)

Amendes : 25€ à chaque absence/club

U7G :

Gr Soing Val de Saône 2 (le 30/11/25 au gymase à Jussey)
Gr Soing Val de Saône 2 (le 07/03/26 au gymnase Pontarcher à Vesoul)
Magny Vernois (le 29/11/25 au gymnase à Champagny)
Pays Luxeuil 2 (le 30/11/25 au gymnase à Fougerolles)
St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 (le 28/03/26 au gymnase à St Loup/Semouse)

Amendes : 25€ à chaque absence/Club

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- Journée du 7 et 8 mars 2026 :

Néant

Le Secrétaire de séance, (sauf dossier 88)
François FIDON

Le Secrétaire de séance, (pour dossier 88)
Dominique PRETOT

La Présidente,
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.